

Procès-verbal du Conseil de Faculté du 1^{er} décembre 2022

Membres présents : M. Thibault BONNAUD (étudiant) - M. Paul BRÉANT - Mme Clémence CAMELOT (étudiante) - Mme Mélanie CLÉMENT-FONTAINE - Mme Marie-Blanche DEVAUX - M. Hakim HADJ-AÏSSA - Mme Marion LEVRAUD - M. Franck MONNIER (Doyen) - Mme Wafa NABIL

Membres avec procuration :

M. Jean-François BEYNEL (membre extérieur) donne procuration à M. Franck MONNIER
Mme Marion CARIOU (étudiante) donne procuration à Mme Clémence CAMELOT
Mme Camille CAYOL donne procuration à Mme Marion LEVRAUD
M. Patrick HASSENTEUFEL donne procuration à Mme Marie-Blanche DEVAUX
M. Christophe HUE (membre extérieur) donne procuration à Mme Wafa NABIL
M. Patrick JACOB donne procuration à Mme Mélanie CLÉMENT-FONTAINE
Mme Victoire LASBORDES donne procuration à M. Hakim HADJ-AÏSSA
M. Marc MANDICAS (membre extérieur) donne procuration à M. Pascal FOURNIER
M. Terry OLSON (membre extérieur) donne procuration à M. Franck MONNIER
Mme Sophie PETITRENAUD donne procuration à Mme Mélanie CLÉMENT-FONTAINE
M. Olivier PLUEN donne procuration à M. Hakim HADJ-AÏSSA
M. Rafaël SERZIALE (étudiant) donne procuration à Mme Clémence CAMELOT

Membre excusé : Mme Lise CORNILLEAU

Membres invités : Mme Claire BOUGLÉ - Mme Carole MARINHEIRO - Mme Véronique MOREAU

Membres invités excusés : Mme Pascale BERTONI - Mme Sandrine CLAVEL - M. Jacques de MAILLARD - M. Thibaut FLEURY GRAFF - M. Raphaël MATTA-DUVIGNAU - M. Stéphane OLIVESI - M. Jean-Luc PENOT - Mme Mélanie RAVET - Mme Alexandra SERINET - M. Laurent WILLEMEZ - Mme Nathalie WOLFF

Monsieur le Doyen ouvre la séance à 10h10.

Monsieur le Doyen fait un point sur les différentes procurations et déroule l'ordre du jour.

1- Approbation du procès-verbal du Conseil de Faculté du 13 octobre 2022

Vote : à l'unanimité

VOLET PEDAGOGIQUE

2- Vote sur les modifications de la maquette et sur les droits spécifiques relatives à la préparation de l'examen d'entrée au CRFPA dans le cadre de l'IEJ – année universitaire 2022-2023

Monsieur le Doyen informe que le Conseil d'administration de l'IEJ du 29 septembre dernier a voté une augmentation de 22 heures du nombre d'heures de formation dispensé aux étudiants de l'IEJ soit un ajout de 2 heures en méthodologie, 18 heures aux épreuves d'entraînement à la note de synthèse (épreuve crainte par les étudiants – l'enjeu était vraiment de renforcer cette formation afin que les étudiants se sentent plus à l'aise ce qui est fondamental pour la réussite du CRFPA), 2 heures dans les matières de spécialités, les droits d'inscription (300 €) étant inchangés.

Vote : à l'unanimité

3- Vote sur la convention relative à l'organisation de cours au sein des locaux du cabinet d'avocats Bredin Prat dans le cadre des enseignements du Master 2 « Structures et techniques juridiques des affaires » - année universitaire 2022-2023

Monsieur le Doyen informe que cette convention est portée par Monsieur Laurent GODON et Madame Nadège REBOUL-MAUPIN dans le cadre du master 2 Structures et Techniques Juridiques des Affaires. Le cabinet d'avocats Bredin Prat s'engage à accueillir 21 étudiants de novembre à février 2023 pour 12 heures de cours de « Contrats de consommation ».

Vote : à l'unanimité

4- Vote sur la convention relative à l'organisation de cours au sein des locaux de l'Institut de Liaisons des Entreprises de Consommation (ILEC) dans le cadre des enseignements du Master 2 « Droit des affaires » et « Droit international et européen » parcours « Droit de la concurrence et des contrats » - année universitaire 2022-2023

Monsieur le Doyen cède la parole au porteur de projet Monsieur Hakim HADJ-AÏSSA, directeur du Master 2 Droit de la concurrence et des contrats qui explique que l'ILEC est une organisation professionnelle qui représente les industriels de la grande distribution et les grandes marques. Le secrétaire général de cet institut Monsieur Daniel DIOT, intervenant historique, organise un suivi professionnel très personnalisé des étudiants leur permettant de s'exercer et d'affiner leur savoir-être vis-à-vis des professionnels via des entraînements aux entretiens. 19 heures de cours seront dispensées aux 23 étudiants du master d'octobre à avril 2023.

Vote : à l'unanimité

VOLET FINANCIER

5- Information sur la clôture budgétaire et sur le taux d'exécution

Madame Véronique MOREAU annonce que par rapport au budget en dotation de la composante 98 % des fonds sont dispensés. Elle fait le point sur les projets les plus marquants de l'année à savoir l'installation du Wifi dans le hall B, les travaux dans les

laboratoires et l'amélioration de la sonorisation dans les amphis 3 et 4. L'enveloppe prévisionnelle des heures complémentaires (vacations + heures complémentaires des enseignants permanents) pour 2022 était de 744 500, la consommation est de 743 599.

Monsieur le Doyen ajoute que le budget dépensé l'a été à bon escient puisque grâce à nos ressources propres (apprentissage, DU), notre bâtiment est l'un des mieux entretenus de l'université. 75 % des travaux de maintenance sont réalisés grâce à nos ressources propres.

Monsieur le Doyen remercie l'équipe financière et logistique quant au suivi des travaux.

Madame Claire BOUGLÉ en profite pour remercier la direction s'agissant des travaux à venir au DANTE, lesquels vont augmenter l'attractivité du laboratoire.

Madame Mélanie CLÉMENT-FONTAINE intervient pour annoncer qu'il y a des problèmes avec la vidéo de l'amphi 5 (contrairement à l'amphi 3 qui est parfaitement opérationnel). Monsieur Paul BRÉANT explique que le système a été pensé par la présidence pour des PC et non pour des MAC. Beaucoup d'enseignants ont désormais pris l'habitude de venir avec une clé USB et d'utiliser les PC de l'accueil de façon à être certains que tout fonctionne pour leur cours. Les solutions envisagées sont les suivantes : un PC fixe sur le bureau de l'enseignant ou un tableau tactile. Une réflexion est en cours.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Doyen évoque plusieurs points abordés lors du dernier Bureau de Faculté la semaine dernière :

- L'organisation de la Rentrée solennelle : pour l'instant 46 majors sur 67 ont répondu présents. Certains étudiants sont indisponibles en raison de la remise de diplôme organisée au même moment, d'autres encore sont en Erasmus au Groenland, en Finlande ou au Canada. Par ailleurs, toutes les Cours ainsi que l'Ordre des avocats ont répondu présents.
- Notre collègue Madame Nathalie WOLFF nous a alertés sur un site « Studocu » qui référence certains de nos cours nominativement avec notre université de rattachement, site où les cours sont disponibles et vendus par les étudiants. Monsieur le Doyen a saisi le service juridique de cette pratique scandaleuse et attend un retour.
- Nos représentants étudiants nous ont également alertés sur :
 - un manque de communication entre les enseignants au moment de l'organisation des galops d'essai qui d'une part n'ont pu se dérouler dans les temps impartis et d'autre part les étudiants ont plusieurs galops d'essai dans la même semaine.
Madame Claire BOUGLÉ répond que la correction est adaptée en cas de galop écourté et d'autre part préconise une planification des galops d'essai au début du semestre afin d'éviter ce désagrément.

- La difficulté des repas délivrés au CROUS notamment les repas sur critères sociaux. Avant d'écrire à la présidence à ce sujet, Monsieur le Doyen s'est rendu au CROUS et a constaté que les repas étaient de nouveau servis.

Monsieur Paul BRÉANT informe que les deux distributeurs de repas retirés un temps de la salle de travail des étudiants seront réintégrés très prochainement (Picard et produits frais type salade).

Monsieur le Doyen évoque par ailleurs le recrutement de Madame Sara MEGHERBI en remplacement de Madame Piarrine PERRIER au laboratoire VIP.

Madame Mélanie CLÉMENT-FONTAINE souhaite intervenir au sujet des dates de retour des sujets d'examens de première et de deuxième session imposées par le service scolarité. Elle souligne que beaucoup de collègues enseignants attendent les résultats de la première session pour faire un bilan avant de transmettre les sujets de la session suivante qui se déroule en mai.

Monsieur le Doyen confirme que, pédagogiquement, il est tout à fait justifié de demander les sujets en deux temps.

Madame Carole MARINHEIRO propose que ce sujet soit discuté au moment de la présentation et du vote du calendrier universitaire en séance plénière. A noter qu'il faut aussi tenir compte des délais de reprographie incompressibles imposés par les services centraux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Doyen lève la séance à 11h05.